

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 22 janvier 2021, le Conseil municipal est invité à se réunir le mardi 26 janvier 2021 à 20 heures 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↪ Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2020,
- ↪ Dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2021,
- ↪ Demandes de subvention au titre du Fonds du Concours et du Fonds Départemental d'Investissement,
- ↪ Divers

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CHOUPART, Maire.

Présents : M. Alain CHOUPART, M. Philippe AUFFRAY, Mme Isabelle ROBERT, M. Michel GLIN, Mme Marine BOURGUEIL, M. Patrick DEVENET, Mme Joëlle SILLY, M. Hervé BORDIER

Absents excusés : M. Joffrey PINAULT, Mme Gaëlle TRUFFERT (pouvoir à M. Alain CHOUPART), M. OBERDIEDER Stéphane (pouvoir à Mme Joëlle SILLY)

Secrétaire de séance : Mme Joëlle SILLY

Date de convocation : 22 janvier 2021

Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2021

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **donne** à compter du 1^{er} janvier 2021, cette **autorisation** à Monsieur le Maire.

2. Demande de subvention au titre du FDI 2021

- Réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Général Bouvart, rue Saint Laurent (face au cimetière) et rue de la Mairie (reliquat, petite place),
- Travaux de mise aux normes du cimetière et des documents administratifs,
- Sécurité : achat d'un radar pédagogique, installation de barrières de trottoirs garnies de balconnières,
- Aménagement du chemin des Marais,
- Mise en place de décorations lumineuses.

Après étude de plusieurs devis, le Conseil Municipal approuve les projets suivants :

- Réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Général Bouvart, rue Saint Laurent (face au cimetière) et rue de la Mairie (reliquat, petite place), pour un montant de 74 086 euros HT, soit 87 889,20 euros TTC,
- Travaux de mise aux normes du cimetière et des documents administratifs, pour un montant de 4 437,46 euros HT, soit 5 324,96 euros TTC,
- Sécurité : achat d'un radar pédagogique, installation de barrières de trottoirs, pour un montant de 9 610,10 euros HT, soit 11 532,24 euros TTC,
- Aménagement du chemin des Marais, pour un montant total de 7 695 euros HT, soit 9 234 euros TTC,
- Mise en place de décorations lumineuses, pour un montant total de 1 313 euros HT, soit 1 575,60 euros TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour ces réalisations aux taux de 30 %.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

- Réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Général Bouvart, rue Saint Laurent (face au cimetière) et rue de la Mairie (reliquat, petite place),:

- FDI : 30 % soit.....	22 225,80€
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	25 930,10 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>39 733,30 €</u>
TOTAL.....	87 889,20 €

- Travaux de mise aux normes du cimetière et des documents administratifs :

- FDI : 30 % soit.....	1 331,24 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	1 553,11 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>2 440,61 €</u>
TOTAL.....	5 324,96 €

- Sécurité : achat d'un radar pédagogique, installation de barrières de trottoirs

- FDI : 30 % soit.....	2 883,03 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	3 363,54 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>5 285,67 €</u>
TOTAL.....	11 532,24 €

- Aménagement du chemin des Marais :

- FDI : 30 % soit.....	2 308,50 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	2 693,25 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>4 232,25 €</u>
TOTAL.....	9 234,00 €

- Mise en place de décorations lumineuses:

- FDI : 30 % soit.....	393,90 €
------------------------	----------

- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	459,55 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>722,15 €</u>
TOTAL.....	1 575,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter une subvention au titre du FDI pour les travaux listés ci-dessus,
- **approuve** le plan de financement,
- **charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

3. Demande de subvention au titre du fonds de concours 2021

Monsieur le Maire présente les projets de la commune pouvant bénéficier du fonds de concours 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant prévisionnel des projets suivants :
 - Réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Général Bouvart, rue Saint Laurent (face au cimetière) et rue de la Mairie (reliquat, petite place), pour un montant de 74 086 euros HT, soit 87 889,20 euros TTC,
 - Travaux de mise aux normes du cimetière et des documents administratifs, pour un montant de 4 437,46 euros HT, soit 5 324,96 euros TTC,
 - Sécurité : achat d'un radar pédagogique, installation de barrières de trottoirs, pour un montant de 9 610,10 euros HT, soit 11 532,24 euros TTC,
 - Aménagement du chemin des Marais, pour un montant total de 7 695 euros HT, soit 9 234 euros TTC,
 - Mise en place de décorations lumineuses, pour un montant total de 1 313 euros HT, soit 1 575,60 euros TTC.
- **sollicite** les subventions auprès de Chartres Métropole sur l'enveloppe du Fonds de Concours de 2021 pour ces opérations,
- **approuve** le plan de financement,
- **charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

4. Divers

- Monsieur le Maire informe qu'une demande d'autorisation de stationnement de taxi a été adressée à la mairie.
- La commune a répondu favorablement à une demande de projet de stationnement de camion de pizzas pour une vente ambulante.

- L'assemblée échange à propos de l'entretien des chemins.

La séance est levée à 21 h 30

POUR EXTRAIT
En mairie, le 2 février 2021
Le Maire
Alain CHOUPART